



Cofinancé par
l'Union européenne

Région
île de France

COFORSA

Conseil & Formation

Parcours TriForce Sécurité

**Surveillance humaine - Vidéoprotection et
télésurveillance - Incendie**



CERTIFICATIONS



TFP APS



Agent de sécurité incendie et

d'assistance à personnes

SSIAP 1



Titre Opérateur en Vidéoprotection et

Télésurveillance

Durée totale – 595 heures

Prochaines sessions



Parcours TriForce Sécurité

Cergy : 26/09/2025



Parcours TriForce Sécurité

Deuil-la-barre : 13/10/2025



CONTACT POUR L'INSCRIPTION

Référente de la formation : Alix DEGBOE

Adresse mail : contact@coforসা.com

Téléphone : 01 30 30 01 61



Formation accessible aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'inhabilité et/ou contre-indication médicale.

<https://www.coforsa.com/nos-engagements-en-faveur-de-laccessibilite/>





PARCOURS TRIFORCE SÉCURITÉ

Surveillance humaine - Vidéoprotection et télé-surveillance - Incendie



Public cible

- Personnes souhaitant évoluer dans le domaine de la sécurité incendie
- Demandeurs d'emploi

LES PRÉ-REQUIS ET OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Pré-requis

- Posséder une autorisation préalable ou provisoire délivrée par la commission régionale ou interrégionale d'agrément et de contrôle du CNAPS ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité
- Connaissance de la langue française, capacité à rédiger un compte-rendu par oral et par écrit (niveau test B1 du Cadre européen de référence pour les langues), savoir compter
- Pour les ressortissants étrangers hors Union Européenne, le titre de séjour doit avoir été délivré depuis au moins 5 ans pour le territoire français.
- La capacité à rédiger un compte rendu informatisé est requise.
- Bonne élocution
- Satisfaire aux exigences médicales prévues par l'annexe VII de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.
- Être titulaire du PSE 1, ou SST en cours de validité, ou PSC 1 de moins de 2 ans.

Objectifs pédagogiques

- Acquérir les connaissances et compétences réglementaires et techniques d'agent de prévention et de sécurité.
- Mettre en œuvre les bonnes pratiques professionnelles.
- Obtenir une carte professionnelle délivrée par le CNAPS pour l'activité de surveillance humaine en sécurité privée.
- Assurer la surveillance visuelle d'un lieu à l'aide de moyens de vidéosurveillance ou de vidéoprotection
- Gérer la sécurité des personnes, des lieux et des biens au moyen d'un dispositif de télé-surveillance et réguler l'organisation des interventions
- Acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP et des IGH :
 - Sensibiliser les employés
 - Intervenir face à un début d'incendie
 - Évacuer le public et accueillir les secours,
 - Entretien des moyens élémentaires de secours.